

**Procès-verbal du Conseil d'Ecole du vendredi 6 juin 2014**

**Ouverture du Conseil d'Ecole : 18 heures**

Etaient présents :

- Mr D..., directeur, président du Conseil d'Ecole
- Les enseignants : Mmes C..., C..., L..., L.G..., M..., R..., Mr R...
- Les parents : Mmes H..., H..., P..., R..., L..., Mr L.S...
- Mme D..., adjointe aux affaires scolaires
- Mr T..., Maire de Saint Gilles

Excusés

- Mr B..., IEN,
- Mme M..., DDEN
- Mme M...
- Mme M...

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du Conseil d'Ecole précédent  
Le procès-verbal est adopté.

- Projets et activités pédagogiques de l'école et des classes
  - Liaison GS/CP : Jeux mathématiques en mélangeant les deux niveaux puis grande chasse au trésor au sein du groupe scolaire afin que les grandes sections découvrent l'école élémentaire,
  - Les CP et CP/CE1 ont bénéficié d'une animation à l'école par la ludothèque de Québriac autour de "défis coopératifs",
  - Le 24 juin, l'auteur Hubert Ben Kemoun viendra faire une animation à l'école pour les CP, CP/CE1 et CE2,
  - Le peintre Alain Auregan est venu réaliser une fresque sous le préau. Elle sera inaugurée très prochainement. Cette production est le fruit d'un travail avec les CE1 et CE1/CE2,
  - Les CE2 iront voir répéter l'orchestre de Bretagne au TNB,
  - Les CM2 sont allés à Paris pour visiter l'Assemblée Nationale le 5 juin dans le cadre de leur projet "le Parlement des enfants",
  - Les CM1 sont sortis le 5 juin faire des activités d'orientation au Thabor,
  - Le spectacle de chant choral aura lieu le mardi 17 juin au Sabot d'or,
  - Semaine des arts commencera le lundi 16 juin.
- Prévision des effectifs pour l'année scolaire 2 014 – 2 015

221 élèves prévus pour la rentrée 2014. L'ouverture conditionnelle de la 9<sup>ème</sup> classe est sur une base de 217. Seul le comité technique de rentrée confirmera cette ouverture.

- Crédits alloués à l'école par la mairie pour l'année 2014

Le directeur : Un état des lieux du matériel de l'école a été fait. 5 ordinateurs sur l'ensemble des postes de toute l'école restent utilisables sous une licence Microsoft récente. Tous les autres ont un système d'exploitation obsolète.

Les enseignants ont réfléchi à une planification des ressources en informatique sur les prochaines années.

- La salle informatique sera abandonnée au profit de l'installation de la probable 9<sup>ème</sup> classe,
- Ils estiment à 2 ou 3 les postes nécessaires au fond des classes pour le travail quotidien,
- Ils souhaiteraient avoir la possibilité de travailler avec un meuble itinérant équipé d'ordinateurs portables et qui permettraient de remplacer la salle informatique pour certains travaux.

Madame l'Adjointe aux affaires scolaires précise qu'elle s'était rendu compte de la vétusté de notre équipement. La municipalité apportera une réponse qui prendra en compte les demandes de l'école. De plus, la peinture de classes et des huisseries extérieures a été acceptées.

Un parent rappelle les questions de sécurité sur le cheminement des enfants le midi sur le trajet de la cantine qui avaient été évoquées lors du dernier conseil d'école. Des travaux avaient été envisagés à ce sujet. Monsieur le Maire explique que ce problème sera étudié afin d'y apporter une réponse satisfaisante.

- Réforme des rythmes scolaires

Un parent, nouvellement élu municipal, rappelle qu'il n'a pas de successeur pour le comité de pilotage de la réforme des rythmes scolaires qui va se transformer en comité de suivi.

Madame l'Adjointe aux affaires scolaires annonce une réunion d'informations aux parents le 12 juin.

Le directeur indique que la salle audiovisuelle et la salle arts plastiques de l'école seront mises à disposition.

Un aménagement sera proposé pour ranger le matériel.

Il évoque ensuite certaines questions qu'il a posées à monsieur l'Inspecteur : (réponse de l'IEN en italique)

→ Sécurité au niveau du groupe scolaire :

Le directeur de l'école élémentaire est responsable de la sécurité sur l'ensemble du groupe scolaire (maternelle et élémentaire). Comment cela se passe-t-il quand les cours sont finis en élémentaire et pas en maternelle, qui déclenche l'alarme puisqu'il n'y a pas de relais en maternelle?

- *Donner à la directrice de l'école maternelle accès à votre bureau.*

Elle l'a déjà mais cela ne résout pas la pré-alarme.

- *Installer un relais dans le bureau de la directrice de l'école maternelle*

→ Utilisation des locaux :

- *Chacun reste responsable des enfants dont il a la charge.*

- *Modifier le PPMS en conséquence si nécessaire.*

→ Présence d'enfants étrangers à l'école

- *Il me paraît difficile d'imaginer la présence d'élèves de l'école privée dans les locaux de l'école publique pendant les heures de classe.*

→ A la fin du temps scolaire, quelle responsabilité des enseignants ?

- *La responsabilité des enseignants s'arrête à l'heure de fin de cours.*

Monsieur le Maire explique qu'il n'y aura pas de garderie proposée aux familles après la fin des cours. L'idée est d'inciter les parents à mettre les enfants au TAP pour qu'ils soient sous la responsabilité de la mairie.

Concernant les APC, le directeur annonce qu'il s'est réuni en conseil des maîtres et qu'une proposition a été envoyée à l'IEN qui pourra la valider ou la rejeter.

- Signalétique de l'école

Le directeur rappelle une demande faite l'an passé pour une meilleure signalétique de l'école depuis le bourg, et aux abords du mail piéton.

Monsieur le Maire explique que cette question est en cours d'examen.

- Goûters à l'école

Cette question reste d'actualité, mais le conseil d'école manque d'information pour statuer.

Le directeur propose de prendre les renseignements nécessaires pour rediscuter de cette question lors de l'élaboration du futur règlement intérieur de l'école.